

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois Question écrite n° 30486

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'application de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 10, 3, de ladite loi, concernant la liste des communes isolées en croissance démographique, assujetties à une obligation de production de logements sociaux, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Les deux décrets d'application de l'article 10 de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ont été publiés au Journal Officiel le 26 juillet 2013. Le décret n° 2013-671 du 24 juillet 2013 fixe notamment la liste des communes isolées de plus de 15 000 habitants en croissance démographique soumises à une obligation de production de logement social égale à 20 %.

Données clés

Auteur: M. Jean-Luc Warsmann

Circonscription: Ardennes (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 30486

Rubrique: Parlement

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>25 juin 2013</u>, page 6590 Réponse publiée au JO le : <u>5 novembre 2013</u>, page 11616